

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DDEES 238 Subvention et convention avec le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Sorbonne Paris Cité pour financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 25.000 euros au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13ème) destinée à financer la poursuite du projet d'insertion professionnelle et demande l'autorisation de signer la convention correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de vingt-cinq mille euros (25.000 euros) est attribuée au PRES Sorbonne Paris Cité, sis 190 avenue de France (13e)

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec le PRES Sorbonne Paris Cité la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55008 du budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris.